

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT D'OBJECTIFS, DE MOYENS ET DE PERFORMANCE 2023-2025**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2023,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

PRESENTATION DU PROJET

Les contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) constituent un nouvel outil de pilotage, et de dialogue entre le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et les établissements. En effet, les COMP visent à décliner les priorités stratégiques des établissements et les politiques publiques du gouvernement, quelles que soient les sources de financement (subvention pour charge de service public, France 2030, COMP, ressources propres). De plus, les COMP s'articulent avec le contrat quinquennal, en associant des moyens à la mise en œuvre d'actions prioritaires avec une vision consolidée, globale et cohérente de l'ensemble des financements avec la stratégie de l'établissement.

Le présent COMP 2023-2025 est pris entre le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA). Il est composé de 6 volets déclinés en un ou plusieurs objectifs portés par l'EPE UCA et l'établissement-composante Clermont Auvergne INP. Chaque objectif est détaillé et accompagné d'un plan de financement ainsi que d'indicateurs et de jalons. L'Etat a doté ce COMP d'un montant de 6,4 M€ répartis sur la période 2023-2025.

Les 6 volets et objectifs associés sont les suivants :

- Volet 1 : Transition écologique et développement soutenable

Objectif : Réduire l'empreinte environnementale de l'EPE UCA et structurer sa recherche en sciences de la durabilité

- Volet 2 : Recherche et innovation

Objectif 2 : Acquisition d'équipements structurants adossée au cycle de la donnée

- Volet 3 : Métiers d'avenir – Métiers en tension

Objectif 3 : Renforcer l'articulation des formations avec leur environnement socio-économique

- Volet 4 : Bien-être et réussite des étudiants

Objectif 4 : Mieux accompagner les étudiantes et étudiants en situation de handicap dans tous les aspects de leur vie étudiante

- Volet 5 : Améliorer la gestion et le pilotage de l'établissement

Objectif 5-1 : Améliorer et renforcer le pilotage de la masse salariale : suivi de la masse salariale et soutenabilité de l'offre de formation

Objectif 5-2 : Mise en cohérence et interopérabilité des systèmes d'information (SI) dans un contexte de structuration de l'EPE avec deux établissements-composantes

- Volet 6 : Stratégie internationale

Objectif 6 : Renforcer l'internationalisation des formations et de la recherche et améliorer la politique d'accueil des chercheurs internationaux

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2023-2025, tel que figurant en annexe.

Membres en exercice : 41
Votes : 27
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 1

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION
2023-11-10-03

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :
PUBLIE LE :



EPE Université Clermont Auvergne

Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2023-2025

Entre

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, représenté par

Madame Sylvie RETAILLEAU, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

d'une part

et

L'EPE Université, représenté par

Monsieur Mathias BERNARD, président de l'Université Clermont AUVERGNE

d'autre part

Article 1 : Objet du contrat

Ce contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) est conclu entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'Établissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne pour une durée de trois ans.

Il a pour objet la contractualisation de la stratégie de l'établissement sur quatre politiques publiques ministérielles prioritaires (adaptation de l'offre de formation, transition écologique et développement soutenable, recherche et innovation, bien-être et réussite des étudiants), ainsi que sur l'amélioration du pilotage et l'affirmation de la signature de l'établissement.

Ces six objectifs sont déclinés en actions programmées dans le COMP, assorties d'indicateurs de performance.

Article 2 : Engagements financiers et modalités de versement

Le montant programmé pour le COMP est de 6 400 000 € pour la période 2023-2025. Les versements s'effectueront ainsi :

- Une avance de 50% en 2023 ;
- Un complément de 30% en 2024 ;
- Un solde de 20% en 2025.

Afin de permettre le déploiement des actions portées par le COMP conclu entre l'État et l'EPE Université Clermont Auvergne, les crédits sont répartis de la manière suivante entre l'établissement public expérimental et son établissement-composante :

- 5 860 000 € pour l'Université Clermont Auvergne ;
- 540 000 € pour Clermont Auvergne INP ;

Le versement des crédits est conditionné à la réalisation des actions prévues et à l'atteinte des cibles associées, selon la clé de répartition indiquée à l'article 4.

En cas d'atteinte partielle d'une cible, le montant des crédits effectivement versés au titre de l'objectif sera ajusté au prorata du niveau de réalisation effective de la cible.

Cela se traduira par un ajustement du solde ou par un abattement sur le premier versement du COMP suivant.

L'Université Clermont Auvergne et l'établissement-composante signataire sont solidaires dans la réalisation des objectifs. L'éventuel abattement sur le solde sera appliqué uniformément à l'ensemble des établissements signataires.

Article 3 : Modalités de suivi

Un dialogue annuel permettra de partager l'avancement des actions et, le cas échéant, d'ajuster les ambitions et les financements du COMP au cours de la période.

À la fin de la période, un bilan précis sera réalisé sur l'ensemble du COMP et sur chacune des actions. Il sera partagé entre l'État et l'établissement et servira de base au calcul du solde du COMP.

Article 4 : Plan d'action détaillé

Contrat d'Objectifs , de Moyens et de Performance - 2023-2025

Université Clermont Auvergne (UCA)				Part du financement MESR par objectif
		indicateurs / jalons	valeur initiale	cible 2025
Transition écologique et développement soutenable	<ul style="list-style-type: none"> - Former tous les étudiants aux enjeux TEDS - Réduire l'impact environnemental et énergétique des activités de l'université - Renforcer la recherche sur les problématiques liées à la TEDS 	Part des étudiants de 1er cycle recevant un enseignement socle sur la TEDS	76,1%	100%
		Empreinte carbone de l'EPE	10 570	-10%
		Rédaction et mise en oeuvre du schéma directeur du développement durable	en cours (phase état des lieux)	Réalisé
Recherche et innovation	<ul style="list-style-type: none"> - Equiper les plateformes sur les axes "Matériaux, Mobilités et systèmes complexes", "Environnement, Agronomie et Territoires", "Biologie, Technologie et santé" - Accroître la capacité de stockage des données - Attirer des jeunes talents - Renforcer la politique ERC de l'établissement 	Nombre de post-doctorants et doctorants recrutés sur les programmes d'expérimentation associés aux plateformes	0	6
		Nombre de projets ERC déposés / retenus en tant que Host Institution (données cumulées sur 3 ans)	1 / 1	6 / 2
Métiers d'avenir, en tension ou en évolution	<ul style="list-style-type: none"> - Transformer l'offre Master (Ingénierie nucléaire, Droit économie, Industries créatives) - Développer les formations paramédicales (Préparateur en pharmacie) - Déployer l'offre BUT ("Sciences de la Donnée", "Informatique" à Aurillac et au Puy) - Amplifier la classe prépa intégrée "INP" 	Nombre de projets CMA et assimilés obtenus	0 en 2022 2 en 2023	4
		Nombre d'étudiants formés dans les secteurs en tension	643	+20%
		Nombre d'heures d'enseignements assurées par des intervenants professionnels dans les formations concernées par les secteurs en tension	3 229	+15%
		Nombre d'étudiants dans La Prépa des INP	45	75
Bien-être et réussite des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'accompagnement des étudiants en situation de handicap (ESH) - Former les personnels à la prise en charge des étudiants à besoin particulier - Equiper le Learning Center en mobilier adapté aux ESH 	Nombre de personnels et étudiants ayant suivi une formation de sensibilisation au handicap	631	+50%
		Nombre d'étudiants en situation de handicap faisant l'objet d'un accompagnement personnalisé	900	1 100
Gestion et pilotage	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place la GPEEC - Déployer un logiciel de recrutement interfacé avec SIHAM 	Suivi de 100% de la masse salariale et de 100% des postes	en cours	Réalisé
		Production d'un document transversal formalisant la stratégie GPEEC de l'E.P.E.	à initier	Réalisé
		Production du SDSI de l'E.P.E.	en démarrage	Réalisé
Signature de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le programme "Incubateur de réseaux collaboratifs en SHS en Europe" - Accroître la mobilité entrante dans la thématique "mobilité durable" 	Nombre de chercheurs en mobilité d'au moins 6 mois à Clermont-Ferrand (2023-2025)	47	+10%
		Nombre d'étudiants en mobilité d'au moins 6 mois à Clermont-Ferrand (2023-2025) sur la thématique "mobilité durable"	0	100
Financement MESR				6 400 000 €
(Sur 3 ans, 50% en 2023 ; 30% en 2024 ; 20% en 2025 sous réserve de l'atteinte des objectifs)				
Université Clermont Auvergne				5 860 000 €
INP Clermont Auvergne				540 000 €

Université Clermont Auvergne

Créée en 2017 suite à la fusion des deux Universités auvergnates, dotée en 2021 du statut d'établissement public expérimental afin de fédérer les écoles d'ingénieurs clermontoises au sein d'un établissement-composante « Clermont Auvergne INP » et de mettre en œuvre une gouvernance innovante et efficace, adaptée à l'ambition de l'ensemble des acteurs du site, l'Université Clermont Auvergne entend être une **Université territoriale d'excellence**, mobilisée autour d'une identité thématique : « **Concevoir des modèles de vie et de production durables** ».

Le projet stratégique de l'établissement, défini en articulation avec le contrat 2021-2026 signé avec l'Etat, a pour principaux objectifs de :

- **Consolider la dynamique institutionnelle** enclenchée dès 2017, en pérennisant l'expérimentation en cours, en intégrant à mi-parcours du contrat l'Ecole nationale supérieure d'architecture et en renforçant l'intégration des différents acteurs du site d'enseignement supérieur et de recherche (organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur, établissements de santé, CROUS) à la gouvernance stratégique d'une Université qui porte la coordination territoriale ;
- **Déployer l'identité thématique de l'UCA** (« Concevoir des modèles de vie et de production durable ») sur l'ensemble de ses missions (recherche et innovation, formation initiale et continue, vie de campus et stratégie territoriale), en lien avec l'affirmation de sa responsabilité sociétale, afin d'accompagner l'effort national engagé pour anticiper et accélérer la transition écologique pour un développement soutenable, dans ces différents aspects ;
- **Renforcer la contribution de l'UCA** au développement culturel, social et économique des territoires dans lesquelles elle est implantée, par la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de formation et de recherche largement ouverte à l'innovation et au dialogue science-société, par l'intensification de partenariats avec son environnement socio-économique dans toute sa diversité, mais aussi par le renforcement de son attractivité européenne et internationale.

La réalisation de ce projet s'appuie sur l'ensemble des ressources mobilisées par l'Université, dans le cadre notamment d'un certain nombre de projets stratégiques pour lesquels une labellisation a été d'ores et déjà obtenue ou est en attente :

- **Le projet « CAP 20-25 », labellisé I-SITE** en 2017 et pérennisé en 2022, permet de renforcer l'identité thématique de l'Université et de l'intégrer à une stratégie ambitieuse de visibilité et d'attractivité internationale, aussi bien dans le champ de la recherche (création de quatre Centres internationaux de recherche, interdisciplinaires et multi-acteurs) que dans celui de la formation et de la vie étudiante (*Learning centre*, programme Campus Auvergne) ;
- **Le CPER 2021-2027**, qui permettra d'améliorer la performance énergétique et environnementale de campus majeurs dans le centre ville de Clermont-Ferrand et d'équipements emblématiques (station biologique de Besse, campus de Montluçon) et de financer des projets scientifiques structurants, en lien avec les axes de CAP 20-25 ;
- La labellisation pilote, à l'automne 2021, de l'UCA comme **Pôle universitaire d'innovation** qui permet à l'Université de jouer un rôle moteur dans la structuration de l'écosystème de l'innovation sur l'ensemble des territoires de l'académie de Clermont-Ferrand, en s'appuyant sur sa filiale *Clermont Auvergne Innovation*, en développant une offre de services lisible et adaptée en direction d'un tissu socio-économique aux attentes diversifiées et en s'ouvrant, dans le cadre de sa demande de renouvellement, à de nouveaux enjeux (intégrant notamment l'innovation sociale et la transition écologique) ;
- La labellisation, toujours à l'automne 2021, du projet **Sciences avec et pour la société** de l'UCA, qui permet d'étendre et de diversifier les actions conduites depuis 2017 par le CCSTI porté par l'Université pour le compte de l'ensemble du site, avec une ouverture sur les sciences participatives ;
- La réponse à divers appels à projets de **France 2030**, permettant de faire évoluer l'offre de formation de l'Université (SFRI, IDEES, Compétences et métiers d'avenir) et de se doter des moyens nécessaires à une présence plus forte dans les appels à projets internationaux (ASDESR) ;
- Le projet CAP REU-SITE+, déposé dans le cadre de **l'AAP ExcellencES**, qui vise à amplifier la dynamique de l'I-SITE pour intensifier les relations partenariales de l'Université avec le tissu des petites et moyennes entreprises, en répondant aux besoins de celles-ci dans le champ de l'innovation ouverte comme dans celui des formations ;
- Le projet d'**Université européenne – ERASMove** – sur la mobilité durable, qui vise à la création d'une université transnationale et inclusive qui contribuera à la transformation sociale et économique de la mobilité en Europe en sensibilisant à la mobilité durable. Le projet de campus européen multilingue a vocation à encourager la mobilité des étudiants et du personnel, l'employabilité des étudiants et à promouvoir la coopération intersectorielle dans

toutes les activités de formation, de recherche et d'innovation. Coordinné par l'UCA et comprenant six autres Universités partenaires (OTH Regensburg en Allemagne, VIVES en Belgique, TTK en Estonie, Ioannina en Grèce, HVL en Norvège, Ovidius en Roumanie), il a été déposé auprès de la Commission européenne le 31 janvier 2023. Cette ambition européenne est à la fois le reflet des forces de l'UCA tant en matière de recherche que de formation et également de son identité thématique en lien avec les modèles de vie et de production durables.

Ce projet de COMP 2023-2025 articule les choix stratégiques majeurs de l'UCA avec les priorités définies par l'Etat, avec un accent particulier porté :

- Au rôle majeur que doit jouer l'Université dans l'accompagnement et l'anticipation de la transition écologique et sociétale (volets 1 et 3), y compris dans une stratégie d'Université inclusive (volet 4) ;
- À la capacité de pilotage de l'EPE et de son établissement-composante sur les domaines clefs que représentent la RH et les systèmes d'information (volet 5) ;
- À une stratégie d'internationalisation, qui repose notamment sur l'acquisition d'équipements nécessaires à une recherche à visibilité internationale et sur la mise en œuvre d'une politique d'accueil ambitieuse (volets 2 et 6).

Clermont Auvergne INP

Clermont Auvergne INP est aujourd'hui un établissement membre du Groupe INP et l'institut d'ingénierie de l'Université Clermont Auvergne. A ce titre, l'établissement-composante concentre les forces en ingénierie de l'université Clermont Auvergne au sein d'un pôle fort et visible, au service du site.

Cette structuration est un choix affirmé et partagé, avec une volonté d'attractivité et de rayonnement renforcés. Clermont Auvergne INP se positionne comme un acteur, fortement contributeur et impliqué dans la gouvernance de l'EPE. L'établissement-composante porte la marque Université Clermont Auvergne et a pris des engagements forts dans le programme ISite CAP 20-25 et ses déclinaisons structurantes (SFRI, PUI, ADESR, SAPSAU, projet REU-SITE dans le cadre de l'AAP ExcellencES). L'apport de Clermont Auvergne INP s'exprime également dans le portage de projets pour le compte de l'EPE et du site (notamment dans le cadre de l'AMI CMA avec un projet déposé, dédié à la transition appliquée aux mobilités durables, et un projet à venir sur les procédés durables).

Tous les projets de Clermont Auvergne INP visent à soutenir le projet stratégique de l'EPE, notamment sur les 3 enjeux principaux, à savoir :

- Consolider la dynamique institutionnelle, intra INP et au périmètre de l'EPE ;
- Déployer l'identité thématique de l'UCA, en particulier dans le champ de l'ingénierie ;
- Renforcer la contribution de l'EPE UCA au développement des territoires Clermont Auvergne auquel les écoles de Clermont Auvergne INP sont historiquement attachées.

Dans ce cadre, les 3 notes d'orientation stratégique, approuvées par le CA de Clermont Auvergne INP en juin 2022, en matière de formation, recherche et international, ont été élaborées sur la base du contrat quadriennal MESR, de son volet spécifique à l'établissement-composante et du CPOM signé avec l'UCA. Trois objectifs majeurs en ressortent :

- La définition d'une politique de formation commune aux écoles, du post-bac au doctorat, inscrivant l'innovation et la transformation pédagogique comme partie intégrante de la stratégie de l'établissement ;
- Le déploiement d'une stratégie globale et systématique d'internationalisation, comme axe de développement commun en décloisonnant formation et recherche ;
- Une plus-value en matière de recherche pluridisciplinaire au service des grands enjeux de l'ingénierie

Dans une Région qui se revendique « région des ingénieurs et techniciens », Clermont Auvergne INP affiche une stratégie de développement des formations d'ingénieurs et de diversification des voies d'accès. Avec plus de 30% de boursiers et une répartition hétérogène des femmes selon les champs disciplinaires au sein des formations, l'établissement affirme une politique volontariste pour l'égalité des chances et la promotion des métiers de l'industrie et du numérique auprès des jeunes femmes. Le développement de la formation tout au long de la vie dans toutes ses dimensions, au regard des attentes des entreprises, est notamment un chantier prioritaire.

La Prépa des INP est un marqueur du Groupe INP avec la volonté de mailler le territoire dans une logique de proximité. Porter une Prépa INP à Clermont-Ferrand dès la rentrée 2021, avec le soutien de l'EPE, est un acte d'engagement immédiat pour le Groupe INP et une contribution au rayonnement du Groupe, mais aussi du site universitaire. C'est

l'opportunité d'attirer d'excellents bacheliers en complémentarité des cycles préparatoires existants et de préparer de futures ingénieures (40% de femmes au sein de La Prépa des INP).

Clermont Auvergne INP se positionne comme une passerelle entre monde socio-économique et laboratoires de recherche, vecteur de développement économique au travers d'actions en termes d'innovation, de recherche technologique et partenariale, de transfert de connaissances et de savoir-faire. L'appui sur la Fondation d'entreprises INP conforte les relations partenariales avec le monde économique et industriel avec l'ambition d'accompagner un développement économique durable du territoire.

Après deux années d'installation et de fonctionnement de Clermont Auvergne INP, il convient de consolider la structuration de ses fonctions centrales. Le « jalon 2023 » réaffirmera notre engagement pour une trajectoire commune et la période d'expérimentation est abordée selon une démarche d'amélioration continue. Un effort particulier est réalisé pour renforcer la qualité du pilotage de Clermont Auvergne INP, l'adapter à son périmètre et ses missions d'établissement, en articulation pertinente avec l'Université Clermont Auvergne.

Politiques ministérielles

Volet 1 : Transition écologique et développement soutenable

Objectif : Réduire l'empreinte environnementale de l'EPE UCA et structurer sa recherche en sciences de la durabilité

Etablissements porteurs de l'objectif :

EPE Université Clermont Auvergne

Etablissement composante Clermont Auvergne INP

Description et contextualisation de l'objectif - moyens mis en œuvre pour l'atteindre

La prise en compte des différents enjeux de la transition écologique et du développement soutenable constitue un axe fort de la politique de l'UCA, en relation avec son identité thématique (« Concevoir des modèles de vie et de production durables »). Cette démarche volontaire de développement durable structure le contrat et le projet de l'établissement. Elle se déploie autour de trois grands volets :

1. La réduction de l'impact environnemental et énergétique des activités de l'Université, par une stratégie immobilière centrée sur la performance énergétique des bâtiments (et financée, pour l'essentiel, par le CPER et la convention de dévolution de 2011) et par une démarche Eco-Campus, enclenchée dès 2017. Une étape nouvelle doit être franchie avec la mise en œuvre d'un schéma directeur du développement durable (SDDD) qui, conformément au plan Climat-Biodiversité du MESR, envisagera de façon globale la problématique environnementale, en intégrant dans une démarche systémique le cœur de métier de l'Université (la formation, la recherche et l'innovation) et les actions visant à réduire l'empreinte environnementale de l'EPE UCA (empreinte carbone, gestion des déchets, gestion de l'eau, impact sur la biodiversité). L'élaboration et le déploiement de ce schéma directeur, qui sera finalisé en décembre 2024, suppose d'intégrer à l'UCA de nouvelles compétences, soit par des apports externes, soit par un plan de formation ambitieux mis en place au cours de l'année 2023, objet du financement COMP.

2. La prise en compte des enjeux de la TEDS dans la formation de tous les étudiants. Anticipant les préconisations du rapport Jouzel-Abbadie, l'UCA a d'ores et déjà impulsé une politique volontariste visant à sensibiliser à ces enjeux, de façon transversale, tous les étudiants entrant dans un cycle de formation. Il n'est donc pas demandé, dans le cadre du COMP, de financement particulier sur cette action. Depuis janvier 2023, tous les étudiants de licence 1^{ère} année ont l'obligation de suivre un module de sensibilisation, comprenant 18h d'enseignements de tronc commun autour de cinq axes (le changement climatique et la transition énergétique, la biodiversité, la mobilité durable, les impacts sur la santé et la responsabilité sociale et les solidarités) et 6h d'enseignements spécifiques au champ disciplinaire dans lequel les étudiants sont inscrits. Ce module est validé par un questionnaire en ligne avec un minimum de 16/20, et valorisé par un *open badge*. Il sera étendu aux étudiants de BUT1 à compter de l'année 2024-2025. De leur côté, depuis la rentrée 2022, les étudiants de 2^e et 3^e année de médecine suivent un module de santé environnementale, autour de 4 blocs (approches de la santé ; limites planétaires et santé ; environnement, santé et société ; leviers d'actions). Ce module sera étendu à l'ensemble des étudiants des filières médicales et paramédicales. Enfin, tous les élèves ingénieurs de Clermont Auvergne INP suivent un module de 20h consacré au développement durable.

L'enjeu, désormais, est de pouvoir intégrer dans toutes les formations disciplinaires, notamment au niveau des Masters, des enseignements permettant aux étudiants d'acquérir les connaissances et compétences liées à l'application des enjeux de la TEDS dans le champ professionnel auquel ils se destinent. Nos succès à l'AMI CMA sur des thématiques en lien avec la transition écologique et le DD&RS (mobilité durable, décarbonation des procédés, procédés durables, recyclage, diagnostic pour le secteur du végétal), jouent d'ores et déjà un rôle catalyseur sur le « verdissement » des formations ingénieurs et Master dès la rentrée prochaine, préparant les équipes à aller plus loin. L'une des *graduate tracks* du programme CAP-GS SFRI, portée par l'INP, est déjà axée sur la mobilité durable. Cette évolution radicale de l'offre de formation, qui se généralisera en 2027, doit être adossée à une évolution non moins significative de la recherche. Au-delà de la sensibilisation des collègues enseignants-chercheurs, nécessaire mais non suffisante, c'est la promotion des sciences de la durabilité au niveau des activités de recherche sur le site, qui catalysera la diffusion d'enseignements liés à la TEDS dans l'ensemble de l'offre de formation.

3. Le renforcement de la recherche sur les problématiques liées à la TEDS, en relation avec l'identité scientifique de l'UCA. Dans le cadre de ce COMP, l'UCA entend structurer un pôle de recherche sur les sciences de la durabilité, en articulation avec les différentes initiatives nationales portées par les ONR, (l'IRD en particulier) et les structures UCA existantes (fédération des recherches en environnement, centre d'excellence Jean Monnet Erasme sur le développement durable, zone atelier territoires uranifères...). Il s'agit de créer une interface d'échange et de co-construction scientifique entre des disciplines telles que l'économie, le droit, les sciences sociales, les sciences de l'environnement et les sciences techniques pour aller vers la constitution d'un réseau transdisciplinaire incluant outre les chercheurs académiques, des citoyens, des industries, des gestionnaires de ressources et des collectivités territoriales,

avec pour objectif de proposer les solutions innovantes de demain et d'accompagner les transition vers la durabilité grâce à des actions d'expertise, d'aide à la décision et de formation initiale et continue.

Plan de financement

L'EPE UCA et l'INP réaliseront un bilan de gaz à effet de serre (BGES) sur l'ensemble des scopes, et élaboreront un plan d'actions visant à réduire les émissions de 55% d'ici 2030, un bilan intermédiaire permettra de s'assurer de la trajectoire amorcée. Le BGES permettra d'identifier les principaux postes d'émissions de l'UCA afin de fixer une trajectoire bas carbone, en agissant sur la facture énergétique, la mobilité et les achats. Il constitue le socle sur lequel pourra s'adosser le schéma directeur développement durable, qui formalisera les objectifs de l'UCA autour des thématiques TEDS avec une priorisation des chantiers et un calendrier des actions à mener. L'élaboration du schéma directeur, qui s'effectuera selon une démarche participative, devrait aussi permettre une acculturation de l'ensemble des personnels et des étudiants de l'UCA aux enjeux de la TEDS. Le recrutement d'un (ou d'une) chef (ou cheffe) de pôle et d'un chargé (ou d'une chargée) de projet permettra d'accompagner la réflexion, la concertation et la mise en place du schéma directeur du développement durable. La mobilité faisant l'objet d'une politique volontariste de l'UCA depuis 2018 (adoption d'un plan de déplacement à l'échelle de la métropole clermontoise), un focus particulier est envisagé sur cette thématique, avec l'élaboration d'un plan de mobilité global, décliné en trois volets : le premier analysera la mobilité des sites de l'EPE UCA présents sur le territoire de Clermont Métropole, le second se focalisera sur la mobilité inter-sites (Clermont Métropole-sites territoriaux et entre sites territoriaux), et le dernier étudiera la mobilité des sites territoriaux.

D'autre part, le renforcement de l'équipe d'ingénieurs énergéticiens, au sein de la Direction du patrimoine immobilier et de l'énergie (DPIE) de l'UCA doit permettre de mieux piloter la stratégie de l'établissement en matière d'optimisation de la performance énergétique de ses bâtiments et de ses activités. La fonction indispensable d'*energy manager*, en lien avec la stratégie immobilière et la politique DDRS de l'établissement, répond à deux principales missions : aide à l'élaboration de la stratégie énergétique et à son suivi, sous ses aspects technique, administratif et financier, et mise en œuvre opérationnelle au travers de projets dédiés à la sobriété énergétique (tels que la mise en place de panneaux photovoltaïques).

La mise en place du pôle scientifique sur la durabilité sera coordonnée par un ou une chef de projet qui sera en charge d'identifier et de mettre en relation les communautés concernées et d'animer le pôle au niveau local en veillant aux interactions au niveau national et l'ouverture à l'international. Les activités scientifiques transdisciplinaires seront conduites grâce en partie au recrutement de cinq chercheurs postdoctoraux (18 mois) et devra permettre à terme de i) positionner le site sur des financements nationaux (ANR, IRD, CNRS...) voire internationaux, ii) accroître notre pertinence vis-à-vis de l'offre de formation en sciences de la durabilité.

À compter de la 4^{ème} année, le SDDD sera opérationnalisé, donc il n'y aura plus aucune de RH fléchée sur sa mise en place ni de crédits de fonctionnement associés. Les autres projets seront lancés également sans besoin de chargé de projet associé. Le volet RH à conserver avec financement sur ressources de l'UCA seront l'ingénieur énergéticien, indispensable pour le suivi également du plan de sobriété de l'établissement, et le chef de pôle SDDD (sur ressources propres UCA).

Politiques ministérielles

Recherche et innovation

Objectif 2 : Acquisition d'équipements structurants adossée au cycle de la donnée

Etablissements porteurs de l'objectif :

EPE Université Clermont Auvergne

Etablissement-composante Clermont Auvergne INP

Description et contextualisation de l'objectif - moyens mis en œuvre pour l'atteindre

L'UCA porte l'ambition de promouvoir sur le site Clermont Auvergne en articulation étroite avec les organismes nationaux de recherche et les centres de soins du site, une recherche de qualité, identifiée et reconnue à l'échelle nationale et internationale sur un large spectre disciplinaire. Cette politique scientifique renvoie directement aux trois objectifs prioritaires du contrat 2021-2026 (politique de site, identité thématique, contribution de l'Université au développement des territoires autour des grands enjeux scientifiques, technologiques et sociétaux). Cette recherche se décline autour de cinq axes principaux :

1- Environnement, Agronomie et Territoires ; 2- Matériaux, Mobilités et systèmes complexes ; 3-Biologie, Technologie et santé ; 4- Développement humain et dynamique des sociétés ; 5-Mathématique et physique aux frontières de la connaissance. Les programmes d'investissement d'avenir (I-Site CAP 2025, SFRI CAP GS et IdéES CAP ART) sont des leviers essentiels pour dynamiser le potentiel scientifique de l'UCA, accroître sa visibilité et son attractivité (doctorant et nouveaux chercheurs) et pour créer un effet d'entraînement pour l'ensemble de l'établissement autour d'un thème identifiant « Concevoir des modèles de vie et de production durables ». Dans la majorité des disciplines expérimentales, notre capacité à disposer d'équipements performants, prenant en compte les avancées technologiques récentes est cruciale pour maintenir la qualité scientifique des activités de recherche menées. Les délais de mise en œuvre du CPER 2021-2027, conjugués à l'évolution à la baisse (60%) des crédits disponibles et l'affichage de domaines ciblés (SRDEII AURA, règle du PO-FEDER AURA), nécessitent que l'établissement la renforce sa politique d'investissement en équipements scientifiques des laboratoires, à la fois pour de suivre l'évolution technologique en cours mais également pour faciliter les jouvences nécessaires pour éviter tout décrochage des communautés.

Dans de cadre de ce COMP 2023-2025, l'objectif recherche identifié vient contribuer à la stratégie de l'UCA de développement d'une **politique d'instrumentation** au meilleur niveau technologique et au service de l'excellence scientifique. Aussi une partie du financement sollicité visera à accompagner les communautés pour l'acquisition d'équipements scientifiques de pointe, positionnés et environnés au sein de plateformes ou de services communs, en complément des achats réalisés sur fonds propres, sur demandes formalisées dans le cadre du CPER 2021-2027 et via des dossiers FEDER ciblés sur la priorité 1 (Recherche, innovation, numérique, compétitivité et réindustrialisation). Ces équipements représentent un enjeu majeur pour la recherche actuelle et sont essentiels pour mener une recherche de qualité, contribuer à l'attractivité du site, et favoriser les partenariats tant au niveau académique qu'avec le monde socio-économique. Ils viendront compléter les Plateformes d'Assistance à la Recherche, aux Technologies et aux Entreprises (UCA Partner), service de l'UCA qui participe à la politique de développement de la recherche et assure aux entreprises l'accès à un parc technologique **mutualisé, performant et polyvalent**.

En adossement à ces acquisitions, une partie des moyens sera fléchée pour soutenir notre politique ambitieuse de développement de la science ouverte tout au long du **cycle de vie de la donnée** produite par le site clermontois. La mise en place d'un ensemble de règles et de mesures devra permettre de faciliter les usages et à terme de rendre les données scientifiques facilement découvrables, accessibles, interopérables et réutilisables (Fairisation). Les services proposés s'inscriront dans le cadre collaboratif du projet CINAURA qui fédère les mésocentres de la région Auvergne Rhône-Alpes mais aussi dans les initiatives nationales (ateliers de la données, Recherche.Data.Gouv) et internationales (European Open Science Cloud) pour ouvrir la science.

En articulation avec une politique d'investissement en équipement scientifique ambitieuse, l'UCA souhaite également s'inscrire dans une démarche volontariste de dépôt de candidature à l'ERC. Pour cela, avec l'appui de notre Cellule Europe (qui dans le cadre des financement ASDESR obtenus va évoluer en Centre Clermontois d'Ingénierie de Projets Européens), un Parcours vers l'Europe va être mis en place à partir de septembre 2023, pour l'accompagnement progressif de la communauté jusqu'au dépôt de projets européens de type ERC en s'appuyant sur des mesures incitatives (CRCT ciblés, financements spécifiques) et permettre aux responsables scientifiques pré-identifiés dans les laboratoires de dégager du temps et des moyens d'accompagnement pour le montage de leurs projets ERC.

Plan de financement

Les équipements visés porteront sur :

- **L'axe Matériaux, Mobilités et systèmes complexes pour 2023** avec i) l'acquisition d'une fluorescence X de nouvelle génération, utilisant la dispersion de longueur d'onde, afin d'accéder de façon précise à la composition

élémentaire d'échantillons de nature variée (solides, liquides) et qui sera installée sur la plateforme technologique de Clermont Auvergne INP, ii) remise à niveau d'un réacteur HVPE (Hydride Vapour Phase Epitaxy) (Ga,In)-(As,P):(Si,Zn) de 3 pouces unique en France et dédié à la synthèse de semiconducteurs (As,P) (filiale infra-rouge) liés au secteur d'activités des TIC (traitement de l'information et de la communication). Le CNRS (INSIS) s'impliquera également financièrement dans la rénovation de ce réacteur.

- **L'axe Environnement, Agronomie et Territoires pour 2024** avec i) la mise en place de six **mésocosmes** enceintes expérimentales permettant d'explorer la dynamique des écosystèmes en intégrant des communautés complexes, dans un environnement semi-contrôlé et modulable, qui intégreront une plateforme de mésocosmes aquatiques, localisée sur le campus des Cézeaux et cofinancé par le CPER 2021-2027 (Fénomènes), ii) l'accroissement des performances de la **Plateforme IntelEspace** (labellisée RnMSH) pour des mesures géomatique et de géographie environnementale grâce à l'acquisition d'un drone équipé d'un LiDAR (Light Detection & Ranging), d'un GPS Trimble R12 de précision centimétrique en association avec une station de travail informatique équipée d'écrans 3D vision et du logiciel de traitement d'images Erdas Imagine.

- **L'axe Biologie, Technologie et santé en 2025** avec l'acquisition de dispositifs d'analyse de composition corporelle (**EchoMRI**) et d'imagerie ultrasonore à haute fréquence (**Echographe**) à des fins scientifiques, intégrés dans le pôle animaleries de l'UCA afin de contribuer à l'optimisation des procédures expérimentales chez l'animal. Ces équipements destinés à la recherche clermontoise en métabolisme, reproduction et cancérologie offriront la possibilité de réaliser des mesures aiguës ainsi que des suivis longitudinaux à l'aide de méthodes exploratoires non invasives, permettant à la fois de réduire le nombre d'animaux utilisés et de limiter la douleur chez l'animal. Ces équipements permettront de visualiser la structure des organes, la croissance des tumeurs et leur vascularisation ainsi que le développement embryonnaire en complément des taux de masse grasse, musculaire et hydrique dans le respect des nouvelles réglementations en France et en Europe.

- **Le cycle de vie de la donnée (2023-2024-2025)** : avec i) l'acquisition **d'équipements de stockage** permettant de développer des services HTC, Big Data ou de gestion de la donnée de recherche. Cette extension permettra notamment de déployer une offre de service de stockage au plus près des laboratoires pour la collecte des données de recherche et ii) le recrutement de **2 ressources humaines** (IE) au Mésocentre afin d'assurer d'une part l'accompagnement des projets de recherche dans l'utilisation des outils de gestions, partage et descriptions des données de la recherche (information des chercheurs sur les outils de dépôts des données de la recherche et des différents standards des métadonnées et participation au déploiement, au maintien et à l'évolution des services à la donnée) et d'autre part de pouvoir répondre aux besoins d'ouverture des données et faire évoluer l'offre de services existante (outils et processus de structuration des données).

Au regard de notre capacité à mobiliser d'autres sources de financement (en particulier les fonds FEDER) et des demandes affichées dans le cadre du CPER, une partie des équipements positionnés sur l'année 2025 portant sur l'axe Biologie, Technologie et santé apparaît comme moins prioritaire.

Politiques ministérielles

Volet 3 : Métiers d'avenir – Métiers en tension

Objectif 3 : Renforcer l'articulation des formations avec leur environnement socio-économique

Etablissements porteurs de l'objectif :

EPE Université Clermont Auvergne

Etablissement-composante Clermont Auvergne INP

Description et contextualisation de l'objectif - moyens mis en œuvre pour l'atteindre

La stratégie de formation de l'UCA est centrée sur l'inscription des étudiants dans des « trajectoires de réussite académique et professionnelle » (axe 5 du contrat). Elle s'appuie sur des interfaces fortes et diversifiées avec le monde socio-économique, mais aussi sur un observatoire mesurant notamment la qualité de l'insertion professionnelle. De fait, la mise en place d'une nouvelle offre de formation à la rentrée 2021 s'est traduite par la suppression d'un certain nombre de licences professionnelles où l'insertion était insuffisante (Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire, Métiers du journalisme et de la presse, Métiers de l'entrepreneuriat) et par la réorientation de parcours de Masters dans lesquels les liens avec le monde socio-économique étaient insuffisants. C'est cette dernière dynamique que le présent volet du COMP entend prolonger. Si l'on envisage une nouvelle restructuration (avec des fermetures de parcours de formation) lors de la future nouvelle offre de formation, la priorité immédiate, dans un contexte de pression étudiante sur les Masters, est bien de professionnaliser encore davantage l'offre de formation existante afin qu'elle prenne en compte les besoins en nouvelles compétences et les métiers en tension. Plusieurs leviers peuvent être actionnés :

- Le déploiement de projets de formation dans le cadre de l'initiative CAP 20-25, labellisée I-SITE, et du projet CAP-GS ;
- Le déploiement attendu du projet CAP REUSSITE+, déposé par l'UCA dans le cadre de l'AAP ExcellencES, et qui prévoit d'ouvrir plusieurs parcours de niveau Master ou ingénieur, en liens étroits avec le monde socio-économique : est notamment projetée dans ce cadre une formation d'ingénieurs nouvelle dédiée à la transition écologique dans le projet ExcellencES sur lequel nous travaillons déjà ;
- Les réponses à l'AMI CMA. L'UCA a été impliquée dans un projet labellisé en octobre 2022 (VégéCompétences, sur le végétal) et porte deux projets lauréats en juin 2023, l'un sur la décarbonation des mobilités (« Académie OrbiMob »), l'autre sur la microbiologie industrielle (« Famous »). Un projet sera déposé avant l'été 2023 sur les procédés durables, porté par Clermont Auvergne INP associant fortement l'Institut de technologie, avec comme partenaires UIMM et le CMQ Production Industrielle de Demain (avec écoles d'ingénieurs ESTIA, Centrale Nantes, ENI de Tarbes). Le projet DécarboChim sur la décarbonation de l'industrie chimique, porté par France Chimie et la Fédération Gay-Lussac, également Clermont Auvergne INP. Des projets sont en cours d'élaboration sur les thématiques suivantes : recyclabilité des matériaux ; enseignement numérique ; industries culturelles et créatives ; procédés durables ; nucléaire ; cybersécurité ; micro-électronique...
- Le renforcement de l'implication de représentants de l'environnement socio-économiques dans le pilotage des formations, afin qu'elles puissent davantage prendre en compte les besoins en nouvelles compétences.

C'est ce dernier levier qui est actionné dans le présent volet du COMP. Articulé avec les différents projets déposés par l'UCA dans le cadre de France 2030 (ExcellencES, Compétences et métiers d'avenir), ce volet du COMP vise à renforcer la place des intervenants du monde socio-économique dans le pilotage et la mise en œuvre d'un certain nombre de formations, afin de mieux prendre en compte – et même d'anticiper – l'évolution des compétences attendues des étudiants issus de filières différentes. Ce projet doit permettre d'élargir les partenariats et les modalités d'interaction de ces partenaires et des formations concernées afin de faire évoluer les formations et transformer les méthodes pédagogiques pour diplômer des étudiants qui seront en mesure de répondre aux besoins en compétences du monde socio-économique. Cet effort pourra également permettre de développer de la FTLV pour répondre aux besoins d'évolution des compétences des personnes déjà en emploi. Les compétences ainsi recrutées seront sollicitées pour la finalisation des réponses de l'UCA à l'AMI CMA.

C'est pourquoi nos demandes ont pour objectif de renforcer des formations qui concernent soit des métiers d'avenir correspondant à des fiches de l'AAP « Compétences et Métiers d'Avenir » soit des métiers en tension identifiés par la DARES et France Stratégie.

L'ensemble des domaines et des types de formation de l'UCA sont impliqués, chaque institut bénéficiant de 2 ressources humaines à profil spécifique s'inscrivant dans cette démarche.

Le COMP concerne ainsi quatre types de formations :

1 – des Masters qui vont évoluer pour mieux répondre aux besoins de compétences des acteurs du monde socio-économiques ; ce volet s'inscrit dans la complémentarité des projets CMA en cours de préparation. Les Masters concernés sont les suivants : Master ingénierie nucléaire (ce secteur étant très clairement en tension, comme le témoigne le projet MATCH) ; Master Mathématiques appliquées, statistiques, bases de données (en lien avec les besoins en *data scientists*) ; Masters de Droit et d'économie (en lien avec les compétences spécifiques liées au développement soutenable et aux problématiques environnementales) ; Master Direction de projet ou d'établissement culturels (en lien avec un projet CMA sur les industries culturelles et créatives) ; Master sciences de l'éducation (en lien avec un projet CMA Education et numérique, pour lequel l'UCA bénéficie d'une expertise reconnue, notamment dans le cadre du PEPR sur cette thématique).

2 – des formations paramédicales répondant aux besoins d'un secteur en tension : ouverture du Diplôme d'Etat d'Audioprothésiste, DEUST en alternance préparateur en pharmacie (rentrée 2023).

3 – des BUT fortement ancrés dans les territoires, qui forment à des métiers en tension : Sciences de données à Aurillac et Informatique au Puy. Il s'agit ici d'accompagner la mise en place de la réforme et du BUT 3 pour des BUT qui n'offrent actuellement pas de Licence professionnelle, qui répondent à des besoins de recrutement très aigus sur le territoire et de favoriser leur ouverture en alternance.

Les personnes recrutées sur ces trois premiers types de formation seront majoritairement des PAST ou assimilés qui, de par leur statut, auront pour mission de tisser des liens plus étroits entre l'université et le milieu socio-économique. Ils assureront des enseignements dans ces formations, ils favoriseront la mise en place de nouveaux partenariats avec des acteurs du monde socio-économique et l'augmentation du nombre de stages ou de contrats d'alternance proposés aux étudiants, le nombre de sujets de projets tutorés. Ils faciliteront le recrutement d'intervenants professionnels de qualité et participeront à l'amélioration continue de la formation en nous aidant à mieux identifier les besoins en compétences afin de faire évoluer les contenus de formation, les pratiques d'apprentissage et d'évaluation dans le cadre de la démarche programme et de l'approche compétence.

Ce projet soutiendra ainsi à la fois la réussite du projet personnel et professionnel des étudiants et le développement des acteurs socio-économiques en favorisant la formation (FI ou FTLV) de professionnels ayant acquis les compétences nécessaires et recherchées.

4 – les formations d'ingénieurs (spécifique à Clermont Auvergne INP) afin de faciliter l'intégration de tous les publics

Le besoin d'ingénieurs en France pour soutenir sa réindustrialisation justifie des actions en amont, notamment concernant les classes préparatoires intégrées aux GE avec un objectif d'ouverture des voies d'accès et d'inclusivité. L'ouverture d'une Prépa des INP a été un acte fondateur de la mise en place d'INP à Clermont. Sa montée en puissance nécessite un renfort en termes de potentiel enseignant (demande de 1 CDD enseignant déjà portée au précédent DSG de Clermont Auvergne INP). D'autre part, l'implication dans le programme INGE+ (associant l'institut de technologie) et la mise en place de la plateforme INP'Clusion pour faciliter l'intégration de tous les publics demande le support d'un ingénieur pédagogique.

La montée en puissance de cette classe préparatoire s'inscrit dans une dynamique plus large, relative au renforcement de l'offre de formation en ingénieurs. Les formations d'ingénieurs (11 spécialités complémentaires à Clermont Auvergne), nécessitent de s'intéresser aux viviers amont et à leur diversification dans une logique d'égalité des chances et ouverture sociale. La Prépa des INP est un levier. La cible donnée porte sur le site de Clermont. Il est opportun d'étudier la pertinence (et le modèle économique) de l'ouverture de classes sur des sites délocalisés (en partenariat avec des lycées, 30 places par site à terme). Clermont Auvergne INP travaille également sur un projet de création d'une formation d'ingénieur nouvelle, sous la forme d'une nouvelle école au sein de Clermont Auvergne INP dans le cadre du projet ExcellencES et du Plan ingénieurs de la Région AuRA (objectif 50 places en 2025).

Plan de financement

2 moyens RH par Institut (PAST à mi-temps ou 1 enseignant contractuel ou un ingénieur pédagogique contractuel). À compter de la 4^{ème} année, la moitié des postes PAST seront financés par l'augmentation des ressources propres de l'établissement. Cette augmentation des ressources propres est en relation directe avec la stratégie de professionnalisation de l'offre de formation, avec notamment le développement de l'apprentissage et de la formation continue que doivent permettre aussi bien l'implication renforcée de l'environnement socio-économique que les labellisations et financements obtenus dans le cadre de l'AMI CMA.

Politiques ministérielles

Volet 4 : Bien-être et réussite des étudiants

Objectif 4 : Mieux accompagner les étudiantes et étudiants en situation de handicap dans tous les aspects de leur vie étudiante

Etablissements porteurs de l'objectif :

EPE Université Clermont Auvergne

Etablissement-composante Clermont Auvergne INP

Description et contextualisation de l'objectif - moyens mis en œuvre pour l'atteindre

La mise en œuvre de nouveaux modes d'accompagnement des étudiantes et étudiants en situation de handicap (ESH), mais aussi la sensibilisation au handicap de l'ensemble des personnels de l'UCA et l'amélioration de l'accessibilité des locaux figurent dans le thème 17 du Schéma directeur de la vie étudiante (actions « développer la sensibilisation et la formation au handicap » ; « améliorer l'accessibilité des locaux » ; « faciliter la participation à la vie étudiante »).

1. L'UCA s'est fortement investie depuis de nombreuses années dans l'accompagnement des ESH dans le cadre des enseignements, par l'intermédiaire de contrats étudiants (assistance pédagogique ; tutorat ; assistance à la prise de notes) et d'aménagements d'études. Cependant, l'accompagnement des ESH lourdement handicapés est perfectible lors des épreuves de contrôle des connaissances, notamment en contrôle continu ; des TP ; des sorties sur le terrain. Le recrutement d'un contractuel dans chacun des 6 instituts permettra de mettre en œuvre ces accompagnements complémentaires.

2. La nature du regard porté par les personnels sur les ESH est essentiel. Or, beaucoup d'enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS n'ont pas encore pu bénéficier d'une formation de sensibilisation au handicap, alors que le nombre d'ESH augmente sensiblement : 966 en 2021-2022, pour 625 en 2018-2019. Cet accroissement est dû à une acceptation plus facile du handicap par ceux qui le subissent et au travail accompli en faveur des élèves en situation de handicap dans l'enseignement primaire et secondaire.

L'UCA souhaite décliner, en lien avec la révision actuelle de son schéma directeur du handicap, un plan de sensibilisation aux handicaps pour ses étudiants et ses personnels (E, EC et BIATSS), élaboré en lien étroit avec le Service Université Handicap et le correspondant handicap de l'université. La déclinaison de ce plan sera assurée par un chargé de projets recruté en CDD pour deux ans.

3. L'ouverture du Learning Center interviendra en septembre 2024. Le bâtiment sera bien entendu accessible aux ESH, mais il faut aussi prendre en compte leurs besoins en termes de mobilier adapté. Pour ce faire, l'UCA sollicite une subvention pour l'acquisition de ce mobilier adapté aux ESH.

Volet 5 : Gestion et pilotage

Thématique : Améliorer la gestion et le pilotage de l'établissement

Objectif 5-1 : Améliorer et renforcer le pilotage de la masse salariale : suivi de la masse salariale et soutenabilité de l'offre de formation

Objectif 5-2 : Mise en cohérence et interopérabilité des systèmes d'information (SI) dans un contexte de structuration de l'EPE avec deux établissements-composantes

Objectif 5-3 (spécifique établissement-composante) : Déployer la formation continue sous toutes ses formes

Etablissements porteurs de l'objectif :

EPE Université Clermont Auvergne

Etablissement-composante Clermont Auvergne INP

Description et contextualisation de l'objectif - moyens mis en œuvre pour l'atteindre

Objectif 5-1 : Le pilotage renforcé de la masse salariale (MS) nécessite le renfort de son organisation et de ses moyens techniques, et le pilotage de son offre de formation.

Le pilotage de la masse salariale représente 80% du budget de l'établissement dans un contexte de structuration politique et administrative. En effet, l'EPE UCA est amenée, en interne, à réfléchir à une organisation cible intégrant un nouvel échelon administratif, les instituts ; en externe, à intégrer deux autres établissements. Ces nouvelles modalités de fonctionnement se construisent tout en poursuivant une activité classique, qui implique la mise en œuvre de nombreuses réformes nationales. Ces éléments sont des facteurs qui augmentent le niveau de risque, ce qui conduit l'établissement à engager un plan d'actions visant d'une part, à fiabiliser le pilotage de sa masse salariale (objet de la demande), mais également à augmenter sa proposition de valeur.

Amélioration de l'organisation du pilotage de la MS :

En matière organisationnelle, le pilotage de la MS relève actuellement de la DRH et de plusieurs autres services dont le service d'appui, du pilotage et du contrôle de gestion (SAPCG) et la direction du budget et des finances (DBF).

Tout d'abord, Le processus de pilotage de la MS implique de travailler finement sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (**GPEC**) avec un suivi des emplois couplé à une étude des métiers. En l'espèce, la cartographie des emplois est un outil évolutif qui permet de suivre la structure d'emploi de l'organisation et de décompter *in fine* les emplois au titre des plafonds 1 et 2. Le travail sur les métiers est un travail prospectif et qualitatif qui prend en compte les évolutions socio-économiques, les conditions liées à l'employabilité, et les évolutions propres à la fonction publiques (statuts, rémunération, mobilité etc.). Il permet d'établir une cartographie économique des activités et une cartographie des emplois, des fonctions et des compétences. La combinaison de ces outils permet de maîtriser la masse salariale et de projeter une organisation-cible en fonction des orientations politiques de l'établissement. Ce volet qualitatif et préalable ou conjoint à tout pilotage d'une organisation n'est actuellement pas réalisé, en raison d'un manque de moyens humains. Ainsi, un recrutement d'un **chargé GPEC ASI est demandé**.

Par ailleurs, le pilotage MS dépend étroitement de la **politique de recrutement** de l'organisation et de sa capacité à la mettre en œuvre. Actuellement, l'UCA a un tableau récapitulatif des recrutements, mais qui ne fait pas l'objet d'une actualisation systématique et sans interfaçage avec le SI RH en place (SIHAM). Il est demandé **d'investir dans un logiciel dédié au recrutement** interfacé avec le progiciel SIHAM, de manière à assurer le lien entre le recrutement et la gestion.

Par ailleurs, la cellule **qualité-SIRH** a pour mission de fiabiliser la donnée. Cela suppose de travailler en collaboration avec les services internes à la DRH (recrutement, gestion, pilote MS) et les services externes (dont le SAPCG et la DOSI). Actuellement, cette cellule constituée de quatre agents comprend la mise en place du contrôle interne lequel nécessite un travail important de formalisation dans un contexte où la DRH est en tension sur le volet RH. Ainsi, un **recrutement d'un ASI** est demandé pour organiser le binôme technico-fonctionnel entre la DRH et la DOSI.

De plus, la cellule **coordination de la paie** (constituée de deux agents) est particulièrement impliquée dans un contexte de réformes nationales successives (revalorisation du SMIC, augmentation du point d'indice etc...) auxquelles s'ajoutent des réformes liées à la politique interne de l'établissement. Par ailleurs, la réforme de la responsabilité fait peser un enjeu plus important sur l'ordonnateur. La demande est donc de renforcer cette cellule **par un agent technicien**.

Enfin, le **pilotage de la masse salariale** de l'UCA est rattaché à la DRH. La partie de la masse salariale consacrée aux suivis des appels à projets, et globalement au suivi de la MS financée, est suivi par un agent sous contrat, en lien direct avec le SAPCG. Il est urgent de sécuriser le pilotage de la MS en **recrutant un IGE**, profil statisticien ou contrôleur de gestion afin d'assurer une suppléance sur l'intégralité du périmètre de cette fonction.

Renfort des moyens techniques liés au pilotage de la MS :

Le pilotage de la MS repose sur des tableaux Excel non automatisés et non interfacés avec le logiciel de GRH SIHAM. A court terme, il est proposé de sécuriser les outils existants avec un développement en interne par la DOSI. A moyen terme, nous nous orientons vers un **logiciel de recrutement interfacé avec SIHAM, et vers un logiciel de pilotage de la MS** (ex : SIHAM PMS, ou le logiciel Adelyce). Ces propositions doivent être pensées et intégrées dans l'économie générale des SI de l'établissement EPE et ses établissements composantes.

Pilotage de l'offre de formation :

L'UCA souhaite anticiper et mieux cadrer le **suivi de son offre de formation**, face au constat d'une augmentation très forte de sa masse salariale en lien avec l'augmentation des heures complémentaires saisies dans les SI de l'établissement. L'enjeu est de passer d'une logique de constatation à une logique d'anticipation. A cette fin, l'UCA a besoin de renforcer le pilotage de la soutenabilité de son offre de formation en travaillant à i) des fiches de caractérisation par formation et un dialogue de gestion avec chaque composante, qui permettent des arbitrages en matière de dotation en heures d'enseignement au plus près des besoins sur la base d'un constat partagé, ii) la mise en place de nouveaux outils de gestion (notamment ADE SOFT) permettant un travail de suivi plus précis préalable aux dialogues avec les composantes, et iii) l'analyse des processus et du contrôle interne. Ces ambitions nécessitent un emploi de contrôleur de gestion placé au sein de la direction métier (DF) et travaillant en complémentarité avec le SAPCG dans une optique de maîtrise des coûts de la MS de l'établissement : demande d'un **recrutement d'un IGE** sur ces missions.

Cet objectif 5-1 est ambitieux et l'UCA souhaite l'atteindre d'ici fin 2025. Afin d'en assurer un suivi très fin et de manière à être le plus réactif possible, des jalons ont été intégrés dès 2024.

Objectif 5-2 : la mise en cohérence et l'interopérabilité des SI à l'échelle de l'EPE

L'UCA, en sa qualité d'établissement expérimental, doit intégrer le fonctionnement de deux établissements : Clermont Auvergne INP et l'ENSACF. Cette double intégration nécessite l'interopérabilité des systèmes d'information entre eux, tout en prenant en compte les spécificités fonctionnelles et les contraintes techniques associées. Un exemple de d'outil en cours de déploiement à l'échelle de l'EPE et coconstruit par l'UCA est CAPLAB, permettant de fournir des données pour mieux suivre et piloter les activités de recherche. Par ailleurs, Clermont Auvergne INP intègre trois écoles qui disposent aujourd'hui chacune d'un SI et d'un fonctionnement spécifique. Le besoin est de poursuivre l'installation de services communs de Clermont Auvergne INP et de structurer une direction des SI de l'établissement composante, en articulation avec l'EPE et en associant l'ENSACF. Il s'agit d'une mission essentielle en vue de la sortie d'expérimentation. Le besoin est le recrutement d'un IGR pour trois ans qui fédérera et apportera un regard neuf sur une problématique complexe. Enfin, à l'échelle de l'EPE, le recrutement d'un IGR pour trois ans est également nécessaire afin de travailler à la mise en cohérence (dans la recherche d'une plus grande convergence) de l'ensemble des SI des trois établissements. Un audit mené par un prestataire extérieur appuiera les travaux des chefs de projets recrutés (2 IGR).

Objectif 5-3 : Déployer la formation continue sous toutes ses formes (propre à Clermont Auvergne INP)

L'enjeu est de poursuivre l'installation de Clermont Auvergne INP en définissant un pilotage administratif centralisé, laissant l'ingénierie pédagogique en responsabilité dans les écoles. L'objectif est en premier lieu de structurer une organisation centralisée au sein de Clermont Auvergne INP pour gagner en efficacité. Ce travail s'inscrit dans la démarche Qualité en cours et la certification Qualiopi. Ce projet est structurant, fédérateur des forces et de nature à capitaliser sur les complémentarités des écoles, avec le développement d'une offre diversifiée formalisée (contrat de professionnalisation, apprentissage, FTLV, VAE).

L'objectif 5.3 s'inscrit dans une volonté de structuration de la fonction centrale de l'INP dans une logique de plus-value, et de sa contribution à l'effort de l'EPE. Le volet de la FTLV n'a pas été retenu dans le cadre de l'appel à projets ASDESR. Nous observons une forte montée en puissance des contrats de professionnalisation dans les écoles d'ingénieurs et une volonté de développer l'alternance et la VAE.

Plan de financement

* Objectif 5-1 :

Besoins RH : 4 Catégorie A et 1 Technicien, soit un total de 5 agents. À l'issue de cette période et en raison même de la thématique, 4 agents seraient destinés à être pérennisés (3 agents Catégorie A et 1 agent Catégorie B). Ils seraient donc financés par l'établissement, soit par le redéploiement de supports de postes actuellement occupés mais devenus vacants (départs à la retraite), soit feraient l'objet de créations autofinancées sur SCSP. Le chargé de GPEC pourrait voir sa mission s'arrêter à l'issue des trois ans.

* **Objectif 5-2 :**

Besoins RH : 2 Catégorie A, avec des contraintes fortes de recrutement (métiers en tension). Ces moyens ne sont pas amenés à être pérennes, mais à engager la démarche, en assurer la réalisation et accompagner le plan d'action. Il est nécessaire de souligner la difficulté à recruter au bon niveau qualitatif sur des métiers aujourd'hui identifiés comme en tension sur des expertises particulières (SI). En fonction de l'évolution du dossier et du besoin en année 3, un RH DSI pourra faire l'objet d'un redéploiement interne.

Besoins financiers : prestation sur un audit pour le travail sur l'interopérabilité des SI.

* **Objectif 5-3 :**

Besoins RH : 1 IGE. Ces moyens ne sont pas amenés à être pérennes, mais à accompagner le plan d'action pour permettre d'autofinancer ce support administratif avec les recettes nouvelles liées à l'augmentation de chiffre d'affaire.

Volet 6 : Stratégie d'établissement

Thématique : Stratégie internationale

Objectif 6 : Renforcer l'internationalisation des formations et de la recherche et améliorer la politique d'accueil des chercheurs internationaux

Etablissements porteurs de l'objectif :

EPE Université Clermont Auvergne

Etablissement-composante Clermont Auvergne INP

Description et contextualisation de l'objectif - moyens mis en œuvre pour l'atteindre

L'évaluation HCERES de l'établissement et du site Clermont Auvergne (2019) comme l'évaluation du jury IDEX/I-SITE (2022) ont souligné les marges de progrès dont dispose l'UCA pour définir et mettre en œuvre une stratégie d'internationalisation ambitieuse, qui sous-tend l'ensemble des trois volets prioritaires du contrat d'établissement. L'Université Clermont Auvergne a donc fait le choix de redéfinir sa stratégie d'internationalisation afin de renforcer son attractivité et son rayonnement à l'étranger. Trois axes prioritaires ont été déterminés en tenant compte des forces et des faiblesses mises en avant par le rapport HCERES.

- **Axe n°1 : L'Europe**

Le premier objectif est de doter l'UCA d'une dimension européenne visible, grâce à la construction et la coordination d'un réseau universitaire européen, réunissant des universités avec lesquelles elle partage une coopération renforcée en matière d'enseignement et de recherche.

- **Axe n°2 : Le rayonnement par l'expertise en matière de développement durable**

Au-delà de son rôle de coordination à l'échelle de l'Europe, l'UCA entend également renforcer son rayonnement international par une action de formation d'étudiants, de cadres internationaux et de futurs décideurs, acteurs d'un développement humain et durable. Elle dispose à cet égard d'expertises reconnues en matière de recherche dans l'étude des aléas naturels, en particulier volcaniques, et du développement international économique. Mais la démarche a vocation à s'étendre à d'autres enjeux. « Développement durable » est ici entendu au sens de l'Agenda onusien 2030 et inclut, par exemple, le climat, l'énergie, l'eau, mais aussi la paix, l'éducation, l'agriculture, les droits et libertés, des institutions efficaces.

- **Axe n°3 : L'intégration dans les réseaux territoriaux de coopération internationale**

En outre, l'UCA est fortement ancrée dans un écosystème territorial et socio-économique et porte de nombreux projets en lien avec la recherche, la formation ou encore l'innovation avec les acteurs publics et privés en charge de la transition territoriale. Son intégration dans les réseaux territoriaux de coopération internationale, tels que le Centre Jacques Cartier ou le Réseau International des Villes Michelin, poursuit une double finalité : favoriser les retombées socio-économiques et permettre le transfert de connaissances d'une part et, par un effet domino, renforcer l'employabilité à l'international de ses étudiants d'autre part.

Les premiers jalons de cette stratégie internationale et européenne sont les suivants :

- La cartographie des différents dispositifs de soutien à la mobilité
- La mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement à la mobilité des enseignants-chercheurs
- La réussite du projet d'alliance européenne sur la mobilité durable – ERASMove – coordonnée par l'UCA et qui comprend six autres partenaires européens ;
- La création d'un *Welcome Desk* unique à l'échelle du site destiné à l'accueil des étudiants et des enseignants et chercheurs internationaux ;
- L'accompagnement privilégié dans le dépôt de projets européens, de type Horizon Europe
- La mise en œuvre des dispositifs de mobilité hybride adossés au programme Erasmus en parallèle du soutien à la poursuite de la construction de doubles diplômes ou diplômes multiples 2022-2026

Différents dispositifs de soutien aux mobilités entrantes et sortantes ont ainsi été pensés et déjà mis en œuvre pour dynamiser les mobilités entrantes et sortantes tant des étudiants que des enseignants-chercheurs, mais aussi pour développer le nombre de projets de formation et de recherche européens (volet Europe du projet ASDESR).

La priorité est désormais de renforcer les structures et mécanismes d'accueil des enseignants-chercheurs et chercheurs internationaux. En effet, les chercheurs internationaux sont accueillis soit dans le cadre d'échanges Erasmus ou bilatéraux, soit dans le cadre du programme de Conférenciers invités internationaux, soit dans le cadre des actions portées par les Centres Internationaux de Recherche, soit encore sur invitation des Unités de recherche. Mais, inviter les chercheurs ou enseignants-chercheurs internationaux à venir collaborer avec les équipes clermontoises ne suffit pas, il faut également les accueillir dans de bonnes conditions. A cet effet, le site clermontois dispose du Centre Euraxess,

qui a pour vocation de faciliter le séjour des chercheurs étrangers en mission en Auvergne, dans les sites liés à l'Université Clermont Auvergne et établissements associés. Au sein du Centre Euraxess, qui est rattaché à la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie de l'UCA (DRIF), une seule personne est en charge de l'accompagnement des chercheurs internationaux. Depuis 2009, ce sont plus d'une centaine de chercheurs, ressortissants de plus de 20 États, auprès de 12 établissements du site qui ont été accompagnés. Mais de fait, avec la volonté de développer la dynamique d'internationalisation et un accueil personnalisé des chercheurs et de leur famille, cela n'est pas suffisant.

La mise en place d'un Welcome desk ou guichet unique qui permettrait un accueil des chercheurs internationaux sur toute l'année, y compris pendant les périodes de congés universitaires, comprend trois volets :

- Un volet « masse salariale » pour compléter l'équipe EURAXESS et des contrats étudiants : cela permettra une meilleure prise en charge des chercheurs et de leurs familles, une aide au niveau administrative, dans les relations avec la préfecture, le logement, le système de sécurité sociale, l'éducation pour les enfants...
- Un volet logistique/bâtiment afin qu'il y ait une unité de lieu ainsi que des permanences d'accueil.
- Un volet « prestations en traductions extérieures » en appui du *Welcome Desk* afin rendre disponible en anglais les documents contractuels que doivent signer les chercheurs internationaux et également les pages du site web afin de leur permettre de mieux préparer en amont leur mobilité.

Certains champs disciplinaires ont besoin d'un accompagnement plus spécifique pour renforcer l'internationalisation de leur recherche et diplômes. Est ainsi porté, en tant que **priorité du COMP₇, le développement de l'incubateur de réseaux collaboratifs en Europe en SHS**. En effet, l'institut LLSHS a obtenu lors du DSG 2022 un budget de 50.000 euros permettant le lancement d'un incubateur de projets internationaux pour le périmètre de cet Institut. L'effet levier de ce dispositif est avéré : il a en effet permis de financer des actions d'initiation ou de consolidation de réseaux internationaux via des AAP internes de la MSH, de contribuer à la masse salariale nécessaire à l'ouverture d'un poste de traducteur d'articles scientifiques basé à la MSH et d'organiser une mission à Ioannina ayant pour objectif d'amplifier la place des SHS dans le projet d'université européenne.

Afin de maintenir et de développer ces acquis, il est envisagé d'élargir le périmètre de cet incubateur à l'Institut Droit, Economie, Management. Les Instituts LLSHS et DEM ambitionnent :

- De consolider et amplifier la place des SHS dans le projet d'université européenne en permettant le financement de mobilités chez les partenaires du consortium intéressés par les thématiques des sciences humaines et sociales, mais aussi en favorisant les déplacements de collègues des universités partenaires à l'UCA afin de créer des synergies et de travailler sur des projets de pédagogie et de recherche communs
- De financer différents événements de type workshop, journée d'études, séminaire de recherche, rencontres doctorales
- De valoriser et de développer leurs dispositifs internationaux, notamment sur la thématique de la mobilité durable: doubles diplômes, partenariats, programmes de recherche communs.

A compter de la 3^{ème} année, les dépenses de fonctionnement et investissement n'ont pas vocation à être pérennisés après 2024. Le *Welcome desk* devra être maintenu afin de renforcer l'accueil des chercheurs étrangers et de poursuivre l'objectif d'internationalisation de l'établissement. Ainsi, les deux RH recrutées devront être pérennisées, sur des financements d'autres structures (Région, métropole, soutien de l'État).

Fait à Paris, le

2023

En présence de

<p>La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche</p> <p>Sylvie RETAILLEAU</p>	<p>Le président de l'EPE Université Clermont Auvergne</p> <p>Mathias BERNARD</p>
<p>La directrice générale de Clermont Auvergne INP</p> <p>Sophie COMMEREUC</p>	